



**hauts-de-seine**  
LE DÉPARTEMENT

## Conseil départemental

### **RAPPORT N° 16.93**

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017 DES ÉTABLISSEMENTS  
DÉPARTEMENTAUX À PRIX DE JOURNÉE GLOBALISÉ DOTÉS D'UN BUDGET  
ANNEXE

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET  
FINANCIÈRES

Direction :

**DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017 DES ÉTABLISSEMENTS  
DÉPARTEMENTAUX À PRIX DE JOURNÉE GLOBALISÉ DOTÉS D'UN BUDGET  
ANNEXE**

**RAPPORT N° 16.93**

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à notre assemblée les projets de budgets primitifs pour 2017 des établissements départementaux dotés d'un budget annexe :

- la Pouponnière « Paul Manchon » ;
- le Centre Maternel des Marronniers ;
- la Cité Départementale de l'Enfance.

En vertu de l'article R 314-3 du code de l'action sociale et des familles, les prix de journée feront ultérieurement l'objet d'un arrêté.

## **LA POUPONNIÈRE**

L'activité de la Pouponnière est répartie sur le site du Plessis-Robinson pour l'accueil des enfants de la naissance à 3 ans et sur celui d'Asnières pour les enfants de la naissance à 6 ans.

La capacité d'accueil de cet établissement est de 84 places. L'activité prévisionnelle pour l'exercice 2017 est estimée à 27 594 journées, soit un taux d'occupation prévu de 90 %.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les inscriptions en dépenses de la section de fonctionnement s'établissent à 10,6 M€, en baisse de 2 % par rapport au budget primitif voté en 2016.

Les charges de personnel, qui représentent 82 % du total des charges de fonctionnement, s'élèvent à 8,7 M€, contre 8,9 M€ en 2016. Cette baisse s'explique essentiellement par un ajustement des dépenses de personnel par rapport au réalisé 2016.

Elle permet de compenser les principales mesures nouvelles suivantes :

- la hausse de la part patronale des cotisations retraite et vieillesse au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- la revalorisation de la valeur du point d'indice majoré, intervenue en deux temps (au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et au 1<sup>er</sup> février 2017) ;
- la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR) ;
- la création de trois postes de cuisiniers, dans le cadre de la mutualisation des cuisines entre la Pouponnière et la Cité de l'Enfance. Ces dépenses seront remboursées par la Cité de l'Enfance.

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante s'élèvent à 812 k€, contre 786 k€ au budget primitif 2016, en hausse de 3 %.

Cette augmentation est uniquement due à l'inscription de 72 000 € de crédits supplémentaires d'alimentation dans le cadre de la mutualisation des cuisines. Ces frais seront remboursés par la Cité de l'Enfance.

Enfin, les dépenses liées à la structure de l'établissement s'élèvent à 1 M€, soit une légère baisse par rapport au budget primitif 2016, qui s'explique en grande partie par un ajustement de la dotation aux amortissements (-20 k€).

Les inscriptions de recettes de fonctionnement s'élèvent à 10,6 M€.

Après la prise en compte de l'excédent 2015 (1 M€), des produits exceptionnels (80 k€) et des produits relatifs à l'exploitation (196 k€), les recettes des frais de séjour sont estimées à 9,3 M€, dont 80% au titre de l'accueil des enfants des Hauts-de-Seine.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement sont estimées à 692 k€. Elles sont destinées :

- aux travaux de mise aux normes, de réaménagement fonctionnel et d'entretien des bâtiments pour 272 k€ ;
- aux installations générales et aménagements pour 267 k€ ;
- au matériel et outillage pour 120 k€ ;
- à l'acquisition de mobilier pour 30 k€ ;
- au versement de prêts sociaux pour 3 k€.

Il s'agit notamment de la rénovation fonctionnelle de deux unités de vie au Plessis, de travaux permettant la mutualisation de la restauration avec les pavillons de la Cité de l'Enfance et du réaménagement d'une salle d'eau.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

- 660 k€ au titre des amortissements ;
- 30 k€ au titre du fonds de compensation de la T.V.A ;
- 2 k€ au titre du remboursement des prêts sociaux.

## **LE CENTRE MATERNEL**

Le Centre Maternel reçoit des jeunes femmes enceintes et des jeunes mères avec leur enfant de moins de trois ans. Sa capacité d'accueil est de 38 mères et celle de la crèche interne de l'établissement est de 26 enfants. Pour l'année 2017, l'activité est estimée à 12 483 journées, soit un taux d'occupation prévisionnel de 90 %.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement s'élèveront à 3,5M€, soit un niveau stable par rapport à 2016.

Ces dépenses sont principalement composées des frais de personnel à hauteur de 2,7 M€, en hausse d'environ 1 % par rapport au budget primitif 2016.

Cette hausse s'explique notamment par :

- l'augmentation de la part patronale des cotisations retraite et vieillesse au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- la revalorisation de la valeur du point d'indice majoré, intervenue en deux temps (au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et au 1<sup>er</sup> février 2017) ;
- la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR) ;
- le projet de recrutement de 5 assistantes maternelles.

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante de l'établissement représentent 329 k€, contre 370 k€ votés au budget primitif de 2016. Cette diminution résulte principalement d'un ajustement au plus près des besoins.

Enfin, les dépenses relatives à la structure sont en hausse de 6 %, soit 461 k€. Cette augmentation prend en compte les ajustements effectués lors du budget supplémentaire 2016 concernant le financement des dépenses de formation obligatoire auparavant comptabilisées avec les dépenses de personnel.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 3,5 M€.

Après la prise en compte de l'excédent 2015 (398 k€), des produits liés à l'exploitation (74 k€) et des produits exceptionnels (30 k€), les recettes des frais de séjour sont estimées à 3 M€.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses de cette section s'élèvent à 333 k€, réparties comme suit :

- Installations générales et aménagements pour 280 k€ ;
- Matériel et outillage pour 30 k€ ;
- Acquisition de mobilier pour 20 k€ ;
- Versement de prêts sociaux pour 3 k€.

Ces crédits seront utilisés notamment pour la sonorisation de bureaux, la modernisation de colonnes de douches, la mise en conformité de la chaufferie et la rénovation de chambres.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

- 320 k€ au titre des amortissements ;
- 11 k€ au titre du fonds de compensation de la T.V.A ;
- 2 k€ au titre du remboursement des prêts sociaux.

## **LA CITE DÉPARTEMENTALE DE L'ENFANCE**

Par délibération du 11 juillet 2016 (rapport n°16 225 CP) il a été acté, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la fermeture des sites de Rueil et du Pavillon Colbert au Plessis-Robinson, avec un retour à sa dénomination initiale « Cité de l'enfance » (CDE).

L'accueil des adolescents entre 14 et 18 ans (25 places) s'arrêtera à la fin de l'année 2016.

L'établissement accueillera désormais sur son site du Plessis-Robinson uniquement les enfants de 3 à 13 ans (les quatre pavillons peuvent recevoir 48 enfants et le dispositif Famille d'Accueil Relais d'Urgence dispose de 12 places).

Pour l'année 2017, l'activité est estimée à 19 710 journées pour un taux d'occupation prévisionnel de 90%.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget de la Cité de l'Enfance est ajusté du fait de la fermeture du service des adolescents.

Les inscriptions au titre des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6,7 M€, en baisse de 27% par rapport au budget primitif 2016, dont 5,1 M€ pour les dépenses de personnel, contre 7 M€ au budget primitif 2016.

Ce budget permet néanmoins d'intégrer des mesures réglementaires nouvelles :

- la hausse de la part patronale des cotisations retraite et vieillesse au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- la revalorisation de la valeur du point d'indice majoré, intervenue en deux temps (au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et au 1<sup>er</sup> février 2017) ;
- la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR).

Les dépenses liées à l'exploitation courante de l'établissement sont estimées à 573 k€, soit une baisse de 32 % par rapport au budget primitif 2016.

Les dépenses afférentes à la structure sont proposées à 962 k€, au lieu de 1,4 M€ en 2016.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 6,7 M€.

Après la prise en compte de l'excédent 2015 (804 k€), des produits liés à l'exploitation (500 €) et des produits exceptionnels (40 k€), les recettes de frais de séjour sont estimées à 5,8 M€ dont 50 k€ au titre des enfants non originaires du département des Hauts-de-Seine.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses de cette section s'élèvent à 646 000 € répartis de la façon suivante :

- Installations générales et des aménagements pour 493 k€ ;
- Matériel et l'outillage pour 50 k€ ;
- Acquisition de mobilier pour 50 k€ ;
- Agencements et les aménagements de terrains pour 30 k€ ;
- Véhicules de transport pour 20 k€ ;
- Versement de prêts sociaux pour 3 k€.

Il est prévu entre autres le traitement de l'acoustique de l'accueil, des travaux de mise en conformité et d'aménagement pour permettre la mutualisation de la cuisine avec la Pouponnière, la rénovation de douches, de cuisines équipées et de surfaces de jeux extérieures.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

- 630 k€ au titre des amortissements ;
- 15 k€ au titre du fonds de compensation de la T.V.A ;
- 1 k€ au titre du remboursement des prêts sociaux.

Par ailleurs, sur le plan patrimonial, la fermeture des sites de Rueil et du Pavillon Colbert au Plessis-Robinson impose le retour d'affectation au budget départemental des biens adossés au service des adolescents précédemment affectés à la CDEA, ainsi que l'affectation au budget départemental des immobilisations effectuées par la CDEA pour les adolescents depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 (cf. annexe 1).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président du Conseil départemental**

**Signé**

**Patrick Devedjian**